

## COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du lundi 19 décembre 2022 à 19 heures 30

Présents: S. GENEST, R. ROUDIL, C. SUCHET, R. SOULERIN, D. EVESQUE, S. NURY, C. DOIZE, T. BALAZUC, M. PIALAT, A. CHALABREYSSE, F. DOIZE, C. CORNUT, C. PEIS

Absents excusés: S. BALADIER, J-L. JOUVE, E. HILAIRE, J. ROUDIER, N. ATAMNA, D. AUZAS

Procurations: J-L. JOUVE à C. SUCHET, E. HILAIRE à C. DOIZE, J. ROUDIER à S. GENEST, D. AUZAS à T. BALAZUC, N. ATAMNA à A. CHALABREYSSE

Secrétaire de séance: C. DOIZE

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter une délibération concernant la mise en place d'un tarif cantine du personnel communal et enseignants. Cette proposition est acceptée.

### ORDRE DU JOUR:

- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste administratif de catégorie B
- Délibération portant sur le tarif cantine pour les enseignants et le personnel communal
- Motion au gouvernement concernant les fortes hausses du prix de l'énergie
- Informations diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'administratif de catégorie B**

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 1er janvier 2023 d'un emploi permanent de Secrétaire polyvalente dans les grades de Rédacteur, Rédacteur Principal 1ère classe et Rédacteur principal 2nde classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Cette ouverture résultant du fait que la publication sur le cadre d'emploi des fonctionnaires de catégorie C s'est soldé par un recrutement infructueux et le besoin d'un agent administratif qualifié au secrétariat de mairie afin de pourvoir aux missions toujours plus spécifiques.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Ressources humaines, Urbanisme, Courriers, élections, Etat civil, exécution comptable, Périscolaire, autorisation de voirie, gestion des Arrêtés et Délibérations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : d'adopter la proposition du Maire

### **2- Délibération portant sur le Tarif cantine personnel et enseignant**

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

Il est proposé les tarifs actuels dans les proportions suivantes :

NATURE DES TARIFS	TARIFS 2022/2023
TICKET ENFANT	4.20
TICKET PERSONNEL	6.00
TICKET ELU	8.40
TICKET ENSEIGNANT	8.40

Le conseil municipal délibère à l'unanimité

### 3- Motion au gouvernement

Le Conseil municipal de la commune réuni le lundi 19 décembre 2022 exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune. Une motion est envoyée au gouvernement tout comme le font d'autres communes de la CCBA

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

### 4- Informations diverses

- Les travaux de l'école se terminent, toutes les classes vont entrer dans les nouveaux locaux le 03/01/2023, Madame le Maire remercie l'équipe municipale pour le suivi des travaux et l'aide apportée pour le déménagement
- le CCAS a livré 65 colis aux aînés et 106 personnes sont inscrites au repas du 15 janvier 2023.
- La Cérémonie des vœux se tiendra le vendredi 6 janvier 2023 à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Lachapelle sous Aubenas, le 19/12/2022

Le Maire,

Sandrine GENEST

